

ÇA COÛTE OU ÇA RAPPORTE ?

Un expert-comptable

Leurs honoraires sont libres et diffèrent d'un cabinet à l'autre. Mais la palette de services proposés par les experts-comptables est telle que s'en passer pourrait être une erreur stratégique pour nombre de TPE et de PME...

L'ordre des experts-comptables recensait plus de 19 000 professionnels en France, fin 2013. Si les entreprises n'ont pas l'obligation légale de faire appel à eux, elles n'ont pas pour autant intérêt forcément à s'occuper elles-mêmes de leur comptabilité. « De nombreux créateurs d'entreprise commencent seuls, prévient Xavier de Labarrière, expert-comptable cofondateur du cabinet ECL Direct. Or, un grand nombre de décisions — choix du statut, défiscalisation, etc. — doivent être prises très tôt, avant même la création de l'entreprise. Faire l'économie de cette expertise peut donc au final coûter très cher ! » D'où l'importance de se poser certaines questions pour la bonne marche de sa structure.

Comment choisir le bon professionnel ?

Avant tout, vérifier que son interlocuteur est bien inscrit à l'annuaire de l'ordre de la profession. Car, selon la loi et les articles 2 et 20 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, « le professionnel de l'expertise comptable est seul compétent pour réviser, apprécier, tenir les comptabilités des entreprises ». « Pour bien choisir le professionnel avec qui travailler, il faut aussi faire confiance au bouche-à-oreille et s'engager avec quelqu'un qui a le même état d'esprit et comprendre les intérêts et objectifs du chef d'entreprise », explique Julien Tokarz, président de l'ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France. La proximité, la réputation et l'image des cabinets restent les principaux critères de choix pour les TPE et PME.

Pour quelles missions ?

Environ 2 millions d'entreprises

sont clientes des experts-comptables. « Les TPE et PME font très souvent appel à leurs services tant qu'elles ne dépassent pas les 50 à 100 salariés. Ensuite, elles intègrent cette compétence en interne ou emploient un DAF (directeur administratif et financier) », ajoute Xavier de Labarrière, qui compare l'expert-comptable à « une sorte de médecin généraliste, de conseiller technique et aussi de coach ». Car, en sus de préparer une fois par an le bilan comptable et la déclaration fiscale de l'entreprise, il peut aussi conseiller l'entrepreneur sur le choix de son statut, établir son business plan, trouver des financements, donner des conseils fiscaux ou encore établir les paies, les contrats de travail.

Combien coûtent ses services ?

Les experts-comptables ne sont pas liés à l'entreprise par un contrat de travail mais par des lettres de mission. « Leurs honoraires sont libres et varient sensiblement entre grands cabinets et experts indépendants, Paris et province, en fonction de leur spécialisation dans un secteur, explique Xavier de Labarrière. Au final un expert-comptable peut coûter entre 70 € HT et 500 € HT d'honoraires par mois à l'entreprise. » « Pour préparer mes impôts et faire ma télédéclaration préalable, mon expert-comptable me facture entre 800 et 1 200 € par an, en fonction de mon degré de préparation personnelle, explique Lorraine Tilbury, fondatrice de Horse Power, une société de coaching par les chevaux lancée en septembre 2013. Pour réaliser le suivi de ma comptabilité, ses honoraires sont d'environ 500 € par an. Un entrepreneur n'a pas le temps d'assurer la veille des modifications de lois, de la fiscalité.

Mon expert-comptable me permet de gagner énormément de temps et m'a beaucoup aidée à la création de l'entreprise pour optimiser ma fiscalité, valider mon business plan, établir mon chiffre d'affaires prévisionnel, prévoir mes charges Urssaf, etc. »

Selon l'ordre des experts-comptables, le montant moyen des honoraires versés par les entreprises aux cabinets d'expertise comptable est d'environ 4 700 € par an en France (chiffres 2013). Mais 56 % des entreprises déclarent payer moins de 3 000 € par an (étude 2014). Et seulement 8 % des entreprises déclarent payer leurs prestations comptables dans le cadre d'un forfait. « Les honoraires dépendent aussi de la taille de l'entreprise et surtout du type de mission confiée à l'expert-comptable, ajoute Julien Tokarz. Plus cette mission sera longue et complexe, plus le montant final sera élevé. Il est donc très difficile d'établir des coûts moyens mais, pour la création simple d'une SARL, il faut compter entre 500 et 1 500 €. » Pour la tenue comptable d'une SARL d'un ou deux salariés, entre 2 000 et 4 000 € par an. Et entre 15 et 30 € pour établir un bulletin de paie. Enfin, et c'est bon à savoir, lorsqu'elles font appel à un expert-comptable, les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu et soumises à un régime réel d'imposition peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt allant jusqu'à 915 € par an.

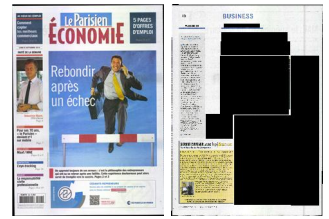
■ SOPHIE STADLER

EN SAVOIR PLUS

À LIRE

« L'Expert-comptable face aux difficultés des entreprises », d'Amine Amine Jegham,





Editions universitaires européennes,
juillet 2014, 120 pages. 49,90 €.

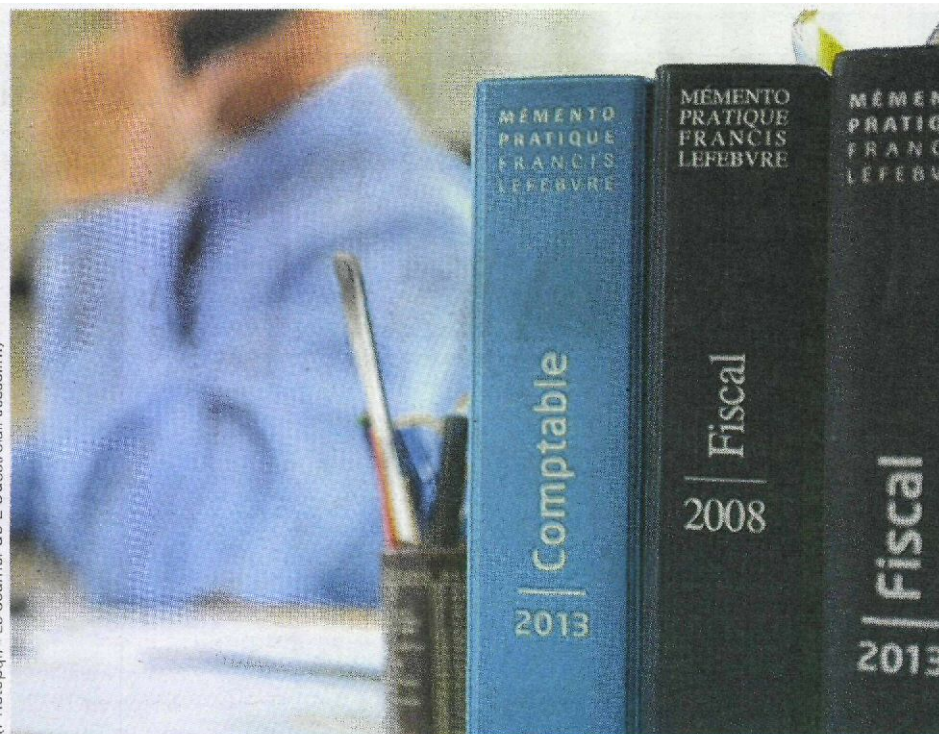
• « **Comptabilité pour non-comptables** », de Nicolas Franck,
Ed. Dunod, mai 2014, 241 pages.
24 €.

À CONSULTER

• **L'annuaire de la profession** sur le site de l'ordre dans la rubrique Outils et services (puis Pratique/Annuaire) : www.experts-comptables.fr.

81 %
des TPE-PME

font appel à un expert-comptable
(contre 40 % à un avocat ou
conseil juridique).
Source : étude 2014 de l'ordre des
[experts-comptables](http://www.experts-comptables.fr).



Selon l'ordre des experts-comptables, le montant moyen des honoraires versés par les entreprises aux cabinets d'expertise comptable est d'environ 4 700 € par an en France en 2013.